



## **Tests et vaccination Covid : le point sur la situation**

Depuis le 15 octobre 2021, les tests PCR dits de confort sont désormais payants.

### **Dans certaines situations et sur justificatifs, les tests PCR seront pris en charge par l'Assurance Maladie :**

- Mineurs vaccinés ou pas
- Personnes ayant un schéma vaccinal complet
- Personnes possédant un document justifiant d'une contre-indication à la vaccination
- Personnes ayant un certificat de rétablissement à la Covid de moins de 6 mois
- Cas contact élèves du secondaire, BTS et classes préparatoires doivent présenter soit le courrier de l'Éducation Nationale soit le courrier de l'ARS
- Autres cas contacts doivent présenter le SMS ou le mail de l'assurance maladie qui sera valable pour 2 tests au 1er jour et au 7e jour
- Personnes devant se rendre dans un établissement de santé. Indication obligatoire devant figurer sur la prescription médicale valable pour 1 seul test
- Personnes symptomatiques sur prescription médicale. Valable uniquement 2 jours à compter de l'établissement de la prescription
- Personne ayant un test antigénique positif de moins de 48h devant être confirmé par un test PCR

**En attendant l'élargissement éventuel du cadre, le centre de dépistage de St Éxupéry (2 allée Saint-Exupéry) ne pourra pas recevoir les personnes ne répondant pas aux critères précités.**

## **Vaccination**

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ouvre des créneaux de vaccination pour les Trappistes, dès 12 ans.

Les vaccinations ont lieu au centre de vaccination sur le parking du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

[Cliquez ici pour prendre rendez-vous](#)

## **Contact**

Accueil de la Mairie

1 place de la République

[01 30 69 17 00](tel:0130691700)